

Thanatoplastie et présentation des corps aux familles après autopsie : des enjeux psychiques complexes

C. MAURO¹, G. MAUJEAN², L. FANTON³, D. MALICIER⁴

RÉSUMÉ

Aujourd’hui, en France, plus de 12 000 familles sont endeuillées suite à la mort violente ou subite d’un proche et près de 8 000 d’entre elles sont confrontées directement aux mesures judiciaires qu’implique un tel évènement. Le recueil des témoignages de ces familles révèle des vécus extrêmement douloureux tant du point de vue de la perte elle-même, des circonstances de décès, des conditions de la découverte du corps et de son état d’altération, que du point de vue de leur sentiment d’isolement et d’incompréhension qui les submergent face à toutes les investigations scientifiques, judiciaires et médico légales menées par les autorités et les experts compétents pour lesquels elles se sentent étrangères, passives et impuissantes.

La question que nous posons s’articule autour la prise en compte de la souffrance émotionnelle de ces familles et de leur accompagnement dans les différentes structures médico-légales dans un but de prévention des risques psychiques et de limitation de la surtraumatisation.

Mots-clés : Thanatoplastie, autopsie judiciaire, deuil.

-
1. Docteur en psychologie, Chargée d’enseignements universitaires, Institut de Médecine Légale de Lyon, Vice présidente de la Société de Thanatologie, Unité de Soins Palliatifs GHICL
 2. Médecin légiste, Institut de Médecine Légale, Lyon
 3. Médecin légiste, Institut de Médecine Légale, Lyon
 4. Professeur de Médecine Légale, Institut de Médecine Légale, Lyon

SUMMARY***THANATOPLASTY AND PRESENTATION OF DEATH BODIES TO FAMILIES AFTER AUTOPSY: COMPLEX PSYCHOLOGICAL PROCESSES***

Today, in France, more than 12000 families are saddened further to the violent or sudden death of a dear being and 8000 are directly confronted with the judicial measures.

The analysis of the testimonies of these families reveals extremely painful real-life experiences not only because of the death, circumstances of the death, and change of the corpse but also the feeling of loneliness and incomprehension in front of all the scientific, judicial, and forensic investigations.

We ask the question of the consideration of the emotional suffering of these families and their psychologic accompaniment in forensic institutes.

Keywords: *Thanatoplasty, judicial autopsy, mourning.*

CADRE DE L'ANALYSE CLINIQUE

Aujourd’hui, en France, plus de 12 000 familles sont endeuillées suite à la mort violente ou subite d’un proche et près de 8 000 d’entre elles sont confrontées directement aux mesures judiciaires qu’implique un tel évènement.

Le recueil et l’analyse clinique des témoignages de ces familles révèlent des vécus extrêmement douloureux tant du point de vue de la perte elle-même, des circonstances de décès, des conditions de la découverte du corps et de son état d’altération, que du point de vue de leurs sentiments d’isolement et d’incompréhension qui les submergent face à toutes les investigations scientifiques, judiciaires et médico légales menées par les autorités et les experts compétents.

De plus, de nombreuses représentations négatives et erronées persistent et confèrent à la pratique médico-légale une dimension mortifère extrêmement péjorative potentialisant alors les appréhensions et la douleur des familles.

Celles-ci expriment régulièrement un sentiment d’impuissance, un vécu d’étrangeté et de passivité.

L’incompréhension et le manque d’information ressentis par chacune d’entre elles cristallisent alors une colère contre-productive à l’élaboration de l’événement, au cheminement du travail de deuil et à la qualité du lien avec ces professionnels pourtant pleinement engagés dans la recherche de la vérité et des circonstances de décès.

La question que nous posons s’articule autour la prise en compte de la souffrance émotionnelle de ces familles et de leur accompagnement dans les diffé-

rentes structures médico-légales dans un but de prévention des risques psychiques et de limitation de la surtraumatisation.

THANATOPLASTIE ET DYNAMIQUE PSYCHIQUE

La thanatoplastie et les soins apportés à la restauration des corps après autopsie, au maximum de ce qui est possible de faire et avec pour limite l'état de décomposition ou de morcellement, apparaissent alors comme une première réponse à l'apaisement de cette détresse psychologique.

Nos connaissances actuelles en thanatologie et en psychologie du deuil nous permettent en effet d'établir que quelque soient les circonstances de décès, qu'il s'agisse d'une mort annoncée dans le cadre d'une maladie évolutive, d'une mort violente ou brutale et inattendue, que le recueillement auprès du corps du défunt peut permettre :

- ✓ de lever le doute sur l'identité de celui qui est mort
- ✓ de présenter la réalité de la mort physique de l'autre et donc de lutter contre l'installation d'un déni
- ✓ d'amorcer le travail de séparation nécessaire au processus de deuil
- ✓ de participer au processus de réconciliation symbolique avec le défunt
- ✓ de limiter les constructions fantasmatisques mortifères.

Et ce quelque soit l'âge de l'endeuillé qu'il soit enfant, adolescent ou adulte dans la mesure où cela émane d'une démarche volontaire de celui ci et qu'il puisse disposer d'un accompagnement adapté avec une écoute active, d'une considération sincère de sa souffrance et d'explications accessibles sur les éléments taphonomiques.

Nous soutenons alors l'existence d'un continuum évolutif : réparation physique → réparation symbolique → réparation psychologique.

Ces données sont d'autant plus significatives lorsque le décès survient de manière inopinée, dans des circonstances extrêmement particulières et que l'accèsibilité au corps devient impossible ou compliquée pour des raisons judiciaires ou thanatologiques.

En effet, au delà de la composante traumatogène et des risques de décompensation sur un mode traumatique, la clinique du deuil et les études scientifiques contemporaines ne nous permettent pas d'affirmer que les traces mnésiques laissées par la confrontation au corps meurtri par les conditions de son décès soient plus dévastatrices à long terme que la gestion du refus de la présentation du corps formulé par un tiers extérieur sans explications complémentaires.

LE CADRE ÉTHIQUE ET JURIDIQUE

Depuis le 14 avril 2011, une loi valorisant la pratique des autopsies judiciaires a été adoptée par le Parlement.

Elle renforce notamment l'obligation pour les médecins légistes de veiller à ce que la restitution du corps après autopsie ait lieu dans des conditions préservant le respect du cadavre et la dignité des proches du défunt supposant à travers notamment la meilleure restauration possible du corps.

Le texte développe que sous réserve des nécessités de l'enquête ou de l'information judiciaire, le conjoint, le concubin, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, les descendants ou les descendants en ligne directe du défunt soient informés dans les meilleurs délais qu'une autopsie a été ordonnée et des prélèvements biologiques ont été effectués.

L'autorité judiciaire doit délivrer dans les meilleurs délais l'autorisation de remise de corps et le permis d'inhumer lorsqu'une autopsie judiciaire a été réalisée dans le cadre d'une enquête ou d'une information judiciaire et que la conservation du corps du défunt n'est plus nécessaire à la manifestation de la vérité.

Il prévoit qu'il ne peut être refusé aux proches du défunt qui le souhaitent d'avoir accès au corps avant la mise en bière sauf pour des raisons de santé publique. L'accès au corps se déroule dans des conditions qui leur garantissent respect, dignité, décence et humanité.

Il prévoit encore qu'à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la date de l'autopsie, les proches du défunt ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, peuvent demander la restitution du corps auprès du Procureur de la République, ou du juge d'instruction qui doit répondre par une décision écrite dans un délai de 15 jours.

Il prévoit enfin que sous réserve des contraintes de santé publique et lorsque ces prélèvements constituent les seuls éléments ayant permis l'identification du défunt, l'autorité judiciaire compétente peut autoriser la restitution du corps en vue d'une inhumation ou d'une crémation.

L'assemblée nationale a également renforcé les droits des familles en ajoutant la mention suivante : une charte de bonnes pratiques dont le contenu est défini par voie réglementaire informe les familles de leurs droits et devoirs. Elle est obligatoire et affichée en un lieu visible.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXIONS

Le temps médico-légal est un temps singularisé par des enjeux judiciaires, médicaux, éthiques, techniques et psychologiques complexes.

Les soins apportés au corps mort, à sa restauration et la reconnaissance de la place et de la souffrance de la famille garantissent la préservation des valeurs fondamentales d'humanitude.

C'est pourquoi, nous suggérons d'approfondir notre réflexion autour de 3 points principaux :

1. La définition d'un protocole d'accompagnement des familles en 3 temps

Temps 1 : en amont des investigations médico-légales.

Objectifs :

- ✓ donner du sens à l'acte autopsique en apportant un éclairage sur le déroulement des opérations médico-légales (date, lieu, durée, nature de l'intervention, cadre juridique, cadre éthique, etc...) pour qu'elles ne soient plus subies ou vécues comme une « mutilation » supplémentaire mais bien comme un examen indispensable, légitime et respectueux du défunt
- ✓ renseigner les familles sur les conditions et le délai de restitution du corps
- ✓ informer de l'existence d'un délai d'obtention des résultats préliminaires et des conclusions.

Temps 2 : pendant le déroulement des opérations médico légales.

Objectifs :

- ✓ assurer une présence bienveillante et une disponibilité aux familles afin de rompre le sentiment d'isolement et l'incertitude particulièrement anxiogènes
- ✓ offrir la possibilité d'un recueillement auprès du défunt après l'autopsie :
 - veiller à la restauration du corps
 - mettre en place des procédés alternatifs de présentation du corps en cas d'atteinte à l'intégrité physique (présentation partielle, radiographies)
 - proposer un soutien physique et moral
 - être à l'écoute des demandes particulières en terme de préparation (habillage, etc.).

Le recueillement auprès du corps mort relève toujours d'un processus décisionnel particulier.

Chacun compose et se positionne en fonction de son héritage culturel, son environnement social, son appartenance religieuse et sa spiritualité, son modèle éducationnel, la charge émotionnelle et l'implication affective.

Or, la violence de la mort vient faire effraction dans le fonctionnement psychique ; elle bouleverse et complexifie en profondeur les repères préalablement établis.

C'est pourquoi, le professionnel joue un rôle déterminant car la famille va souvent se reposer sur son regard expert pour décider si oui ou non elle va se recueillir.

La responsabilité morale du professionnel est alors engagée.

Il est donc important de comprendre comment les représentations personnelles de chacun peuvent interférer et orienter le discours dans la définition du caractère visible ou non d'un corps et le positionnement dans la relation car chaque professionnel porte un regard différent des situations qu'il rencontre.

« Il est préférable pour vous de ne pas y aller », « Je vous conseille de garder une bonne image » sont des formulations que nous entendons quotidiennement et qui émane d'analyses subjectives même si elles reposent sur des composantes thanatologiques objectives.

Retenons que la démarche même bienveillante de conseil d'un professionnel dans le choix positif ou négatif de se confronter au corps n'apporte pas à la famille de soulagement à la souffrance car c'est la possibilité d'avoir eu le choix qui prime dans le processus d'élaboration et le travail de séparation du deuil.

Il appartient à la famille de prendre la décision en ayant à sa disposition toutes les informations nécessaires (configuration du corps, aspects...).

Temps 3 : à l'issue des investigations médico légales.

Objectifs :

- ✓ expliquer les modalités d'obtention des conclusions de l'autopsie pour donner du sens et tenter de se réapproprier l'événement de la mort
- ✓ proposer aux familles de rencontrer le médecin qui a pratiqué l'autopsie afin d'apporter des éléments de réponses complémentaires et d'humaniser les pratiques
- ✓ s'interroger sur le suivi et l'accompagnement psychologique des familles endeuillées qui ne disposent aujourd'hui que de très peu de structures ressources d'aide et de soutien.

2. La prévention de l'autruicide

- ✓ renforcer positivement toutes les valeurs éthiques et déontologiques qui fondent la pratique médico légale tant dans la préservation des soins apportés aux défunt que dans la prise en compte et de l'accompagnement du chagrin et de la détresse des familles
- ✓ reconnaître la charge émotionnelle des professionnels et prévenir les souffrances psychiques (burn out, trauma, syndrome dépressif)
- ✓ valoriser la formation initiale et continue des professionnels

- ✓ réfléchir à la possibilité de la création d'une unité d'enseignement universitaire relative à l'activité des professionnels collaborateurs techniques.

3. La valorisation du travail de liaison avec les professionnels funéraires

4. La diminution des disparités des pratiques pour une meilleure lisibilité du fonctionnement par les familles et la société civile

CONCLUSION

Les traces laissées par cette confrontation avec le corps mort sont souvent indélébiles dans la mémoire et dans le cœur des familles mais bon nombre d'entre elles témoignent de ce soutien si précieux à ce moment si douloureux de leur existence.

Prendre le temps de réfléchir à l'ensemble de ces paramètres c'est s'assurer d'inscrire sa pratique dans une démarche de prévention des risques de décompensation psychiques et de développement des deuils pathologiques.

Tous les deuils après une mort violente ou subite sont par définition difficiles mais un bon accompagnement de l'événement limite significativement les complications des processus d'élaboration.

Le médecin légiste s'avère être un acteur fondamental dans le processus de réparation du travail de deuil des familles.

Il est maillon essentiel de la chaîne de signifiant qui entoure la complexité et la singularité d'un décès. ■



**C'EST LE 1ER
RÉSEAU SOCIAL
ENTIÈREMENT
DÉDIÉ
AU SHOPPING !**

Tribway vous permet de faire tout votre shopping sur un seul site, avec les recommandations de votre communauté et en gagnant des récompenses !

**HIGH TECH • MODE • BEAUTÉ •
FILMS • MUSIQUE • LIVRES • ...**

Ils nous font confiance



LeJournalduNet

FRENCHWEB.FR

TechCrunch



Ils parlent de nous

www.tribway.com